

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : Marie-Christine BABARIT, Sophie NOÉ, Marinette BRELIERE, Sylvie NAULIN ; MM : Léonard CHANCELLE, Kévin DASSONVILLE (arrivé à 19h22), Patrick BECK.

ABSENTS :

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Patrice CHESNEAU donne procuration à M. Patrick BECK, M. LE ROUZIC Didier donne procuration à Mme Sylvie NAULIN, M. Grégoire REBILLEAU donne procuration à M. Christian GALLÉ, M. Alexandre SAINT PAUL donne procuration à M. Léonard CHANCELLE, Mme Anaïs DASSONVILLE donne procuration à M. Kévin DASSONVILLE.

EXCUSES :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marinette BRELIERE

---

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 JANVIER 2023

#### 1. **DÉLIBÉRATION** : RAPPORT RELATIF AUX TRANSFERTS DE CHARGES ENTRE LA VILLE DE TURQUANT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales des Conseils Municipaux dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

En tout état de cause, selon les dispositions de la loi, les montants des attributions de compensation ne font pas l'objet d'un vote par les Conseils Municipaux. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation.

Le Conseil Communautaire peut procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme mentionné dans le rapport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à main levée, adopte le rapport à l'unanimité.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

### 2- DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION DE DIVERSES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil le récapitulatif des demandes de subventions des différentes Associations :

#### TABLEAU DEMANDE SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT
ART EN TROGLO (SUBVENTION ANNUELLE)	15 000,00 €
ART EN TROGLO (PROJET GRAF SUR BARRIQUES)	2 000,00 €
FAMILLES RURALES (SUBVENTION ANNUELLE)	9 736,00 €
APE DE LA COTE	A DEFINIR
AFP (Associations Foncières Pastorales)	4 013,00 €
ANJOU MUCO	A DEFINIR
VILLE ET METIERS D'ART	200,00 €
AFM TELETHON	A DEFINIR
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	A DEFINIR
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	A DEFINIR
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	A DEFINIR
LES RESTAURANTS DU CŒUR	A DEFINIR
FRANCE ALZHEIMER	A DEFINIR
L'OUTIL EN MAIN (2 jeunes de la Commune)	A DEFINIR
SECOURS CATHOLIQUE	A DEFINIR
LES ARDILLIERS (3 jeunes de la Commune)	A DEFINIR

Après vote du Conseil, les attributions ont été réparties comme telles :

- Association Art en Troglo (Subvention Annuelle) montant 15 000 €  
**Votants : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**
- Association Art en Troglo (Aide pour Projet Graf sur Barriques) montant 2000 €  
**Votants : 13    Pour : 8    Contre : 5    Abstention : 0**
- Association Familles Rurales (Subvention Annuelle) montant 9 736 €  
**Votants : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**
- APE de la Côte montant 200 €  
**Votants : 13    Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

- Association Ville et Métiers d'Art montant 200 €

**Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0**

- Ligue contre le Cancer montant 200€

**Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0**

- Association Françaises des Sclérosés en Plaques montant 200€

**Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0**

- Association Foncières Pastorales montant 4 013 €

**Votants : 13      Pour : 2      Contre : 9      Abstention : 2**

Le Conseil propose que l'an prochain les subventions soient attribuées à d'autres associations, afin de faire bénéficier différents organismes chaque année.

### **3- DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR PROJET RÉAMÉNAGEMENT ENTRÉE DU BOURG**

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'effectuer différentes demandes de subventions pour aider à financer le projet de réaménagement de l'entrée du bourg. Sachant que la Commune ne pourra pas recevoir plus de 80% de subventions.

Monsieur le Maire énumère au Conseil les différentes aides de subventions pouvant rentrer dans le cadre du projet :

Organisme	Nature
Petites Cités de Caractère	Travaux d'aménagement des espaces publics
DETR	Financement d'opérations dans le domaine économique, social, environnemental et touristique
DSIL Contrat de ruralité - Revitalisation des centres-villes	Aménagement d'espaces publics, requalification, restructuration et dynamisation des bourgs centres.
FOND VERT	Renaturation des villages
Aménagement des itinéraires du Schéma régional des Véloroutes (SRV)	Développer les aménagements cyclables pour la pratique du tourisme à vélo en Pays de la Loire. Soutien à la création, à la sécurisation et à la modernisation des itinéraires cyclables inscrits au SRV.
Financement d'Aménagement de Sécurité Routière	Aménagement de carrefour / création de parcs de stationnement

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023**

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à effectuer des demandes de subventions et de signer tous documents s'y afférent.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **4- DÉLIBÉRATION : AUTORISATION DEMANDE DE PRÊT POUR PROJET RÉAMÉNAGEMENT ENTRÉE DU BOURG**

Afin d'aider au financement du Projet d'Aménagement de l'Entrée du Bourg, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'effectuer des demandes de prêt dans différents établissements bancaires afin de comparer et pouvoir ensuite choisir la bonne offre.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à effectuer des demandes de prêt dans différents établissements bancaires.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **5- DÉLIBÉRATION : DEVIS MISSIONS COMPLÉMENTAIRES BUREAU D'ETUDES URBATERRA**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis correspondant aux missions complémentaires de la Société UrbaTerra dont le montant s'élève à 5 500 € HT, dans le cadre du projet de Réhabilitation de l'Entrée du Bourg.

Toute demande étant soumise à l'avis de l'ABF et instruite par le service d'Urbanisme de Saumur la Société a transmis un Permis d'Aménager afin d'avoir la validation des différents services.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à valider le devis de la société Urbaterra dont le montant s'élève à 5 500 € HT.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **6- DÉLIBÉRATION : MODIFICATION REVISIONS DES LOYERS AU 1<sup>ER</sup> JUILLET DE CHAQUES ANNEE POUR TOUS LES LOCATAIRES**

Afin d'uniformiser la révision des loyers de tous les locataires à la date du 1er juillet, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation d'effectuer des avenants pour chaque contrat de location.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à effectuer des avenants pour chaque contrat de location.

Madame BRELIÈRE, 1<sup>ère</sup> adjointe et Madame NAULIN, Conseillère, ne participent pas au vote étant locataires de la Commune.

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023**

### **7- DÉLIBÉRATION : OPERATION BUDGETAIRE -VILLAGE METIER D'ART- COMMUNE DE TURQUANT**

Suite à la vente de l'immeuble situé au Bois d'Ortie propriété de la commune budget village artisans Arts, pour un montant de 180 000€

Le conseil municipal a imputé le montant de cette vente soit 180000€ sur le budget village métier d'art, l'immeuble étant inventorié dans le budget village métier d'art

Suite au projet important de l'aménagement du bourg de Turquant, il est décidé l'utilisation d'une partie de cette somme soit 120 000€ pour en assurer le financement, le reste du montant soit 60 000€ restant imputé dans le budget village métier d'art afin d'être utilisé pour les dépenses liées au coteau (consolidation des caves troglodytes etc....).

Pour ce faire, il est nécessaire que la somme de 120 000€ soit imputée sur le budget communal par l'opération suivante :

#### **Budget village métier d'art :**

-imputation dépense d'un montant de 120 000€ de section d'investissement article 1068 à la section de fonctionnement à l'article recette 777.

-imputation dépense d'un montant de 120 000€ de la section de fonctionnement article 65822 sur le budget communal section recettes de fonctionnement article 75821.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **8- DÉLIBÉRATION : DIA - DROIT DE PREEMPTION PARCELLE A1615**

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé A1615

- Propriété cadastrée section A1615 – 12 rue du Moulin Château Gaillard, sis à Turquant, d'une superficie de 3077 m<sup>2</sup>, ce bien est classé en zone U (UB) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **9- DÉLIBÉRATION : DIA - DROIT DE PREEMPTION PARCELLE A553**

Monsieur le Maire demande au Conseil si la Commune souhaite préempter le bien situé A553

- Propriété cadastrée section A553 – 3 Ruelle du Ponceau, sis à Turquant, d'une superficie de 276 m<sup>2</sup>, ce bien est classé en zone U (UA) au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Après délibération et vote à main levée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ce bien.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Monsieur Christian GALLÉ :**

- Informe que les travaux de renouvellement de réseaux Rue de la Bédaudière sont terminés.
- Informe qu'à la rentrée de septembre une classe risque de fermer par manque d'élève, une décision sera prise lors d'une réunion entre tous les élus de la Côte.
- Monsieur le Maire Informe qu'il sera absent du 4 au 23 mars inclus.
- Informe que la préparation budgétaire est fixée au lundi 20 février et que le vote de celui-ci s'effectuera le lundi 27 février.

#### **Monsieur Patrick BECK :**

- Informe que dans le cadre de l'opération 24h Chrono, l'ASPIRE viendra effectuer des travaux de peinture autour du stade. Ils seront présents durant 3 semaines uniquement le matin. D'autres travaux pourront leur être confiés comme la lasure des halles et de l'arrêt de bus si le planning le permet.

#### **Madame Marie Christine :**

- Demande à Monsieur Léonard CHANCELLE si les vignes à l'entrée du bourg pourront être taillées. Monsieur CHANCELLE répond qu'il va le faire rapidement.

#### **Monsieur Kévin DASSONVILLE :**

- Demande si la petite parcelle cadastré B779 impasse du Bois d'Ortie jouxtant son terrain et appartenant à la Commune, pourrait éventuellement être vendue car il serait intéressé.

#### **Madame Sylvie NAULIN :**

- Informe qu'elle a demandé un chiffrage pour un visuel au format A2 représentant le plan du village artisan d'art, un autre devis sera demandé pour l'impression de ce visuel sous forme de chevalet. Le budget devrait être d'environ 265€. Ce visuel aide beaucoup les touristes pour déambuler dans le village métiers d'art.
- Informe que les artisans d'art ont un projet d'animation autour des JEMA qui vont se dérouler du 1<sup>er</sup> au 2 avril prochain. Le visuel se fera sous forme de flyers. Il proposera un programme d'animations sur le thème des 4 saisons. Les artisans ont sollicité la chambre des métiers pour avoir une aide financière. Ils aimeraient savoir si la Commune pourrait également participer au financement.

#### **Madame Marinette BRELIERE :**

- Informe que le repas des aînés aura lieu le dimanche 26 mars. La commission CCAS a décidé de convier les personnes à partir de 70 ans et non 65 ans comme les années précédentes. Madame BRELIERE a demandé plusieurs chiffrages pour des propositions de menus, le repas s'élèverait à 18.50€ par personne. Le café et le vins seraient à rajouter. Madame BRELIERE fait appel aux conseillers pour aider lors de cette journée.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2023

- Informe que Mme LENOIR Christelle de l'Agglo de Saumur est venue en mairie pour présenter le « Pass eau » en partenariat avec la SAUR. C'est une action pour venir en aide aux personnes ayant des difficultés pour régler leurs factures d'eau et leur expliquer les gestes quotidiens pour réduire leur consommation. L'agglo de Saumur octroie un budget de 306€ par an pour que les Communes puissent aider les personnes en difficulté pour le règlement de leur facture. Ce montant, s'il n'est pas utilisé en intégralité, pourra s'ajouter avec la somme donnée les années suivantes.

### PROCHAINES RÉUNIONS DE CONSEIL :

Le 20 février 2023 pour préparation budgétaire, le 27 février 2023 vote du budget

### CLÔTURE DE SÉANCE : 21h30

Marie-Christine BABARIT

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE

Patrice CHESNEAU  
*Donne procuration à Monsieur Patrick BECK*

Anaïs DASSONVILLE  
*Donne procuration à Monsieur Kévin  
DASSONVILLE*

Kévin DASSONVILLE

Alexandre SAINT PAUL  
*Donne procuration à Monsieur Léonard  
CHANCELLE*

Christian GALLÉ

Grégoire REBILLEAU  
*Donne procuration à Monsieur Christian  
GALLÉ*

Didier LE ROUZIC  
*Donne procuration à Madame Sylvie  
NAULIN*

Sylvie NAULIN

Sophie NOÉ